



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Participation de l'UT3 à l'IRL IPAL et attribution d'une contribution de 2 000 € pour l'exercice 2023

**Commission de la recherche du conseil académique
du 19 octobre 2023
Délibération 2023/10/CR-042**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable à la participation de l'UT3 à l'IRL IPAL pour la période 2021 à 2025 et à l'attribution d'une contribution de 2 000 € pour l'exercice budgétaire 2023.

Toulouse, le 19 octobre 2023

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 20

Nombre de voix favorables : 20
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0